

Délibération n°2025-02-28

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.7

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Retrait de la délibération n°2024-05-11 relative au versement mobilité

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	58
Pouvoirs	17
Votants	74

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} avril 2025 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Gilles Barbe est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Lacrocq Michel	à	Jean-François Michon
Betoule Philippe	à	Dominique Miermont	Padilla-Ratelade Marilou	à	Pascal Montigny
Bodeveix Jean-Pierre	à	Eric Ziolo	Parrain Céline	à	Christophe Arfeuillère
Brugère Philippe	à	Pierre Chevalier	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Peyrat Nathalie	à	Alain Sivade
Delibit Sandra	à	Tony Cornelissen	Sauviat Jean-Marc	à	Philippe Pelat
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Talvard Françoise	à	Pierrick Cronnier
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Ventadour Elisabeth	à	Yoann Fiancette
Granet Henri	à	Gilles Magrit			

- Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Badia Maryse ; Bézanger Joël ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Delbègue Jean-Pierre ; Daniel Delpy ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Jean-Marc Michelin ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Ratelade François (représenté) ; Repezza Guillaume ; Ribeiro Sophie ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représentée) ; Valibus Michèle.

Le président explique qu'en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), Haute-Corrèze Communauté a lancé le 16 août 2022 l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), document cadre visant à définir sa stratégie et programmer les actions adaptées pour répondre aux enjeux de la mobilité sur son territoire. Il prévoit notamment le développement d'une ligne régulière de transports en commun, le déploiement de nouvelles solutions de mobilité (aménagement cyclables, autopartage, covoiturage, etc.) et de nouveaux aménagements permettant de faciliter l'intermodalité et de renforcer l'attractivité du territoire.

Dans ce contexte, le versement mobilité constitue une ressource essentielle permettant de financer la mise en œuvre de ce Plan de mobilité.

C'est pourquoi, lors du conseil communautaire du 12 décembre 2024, les élus ont délibéré en faveur de la mise en place du versement mobilité sur l'ensemble du territoire de Haute-Corrèze Communauté à compter du 1^{er} juillet 2025 à un taux de 0,6%.

En effet, depuis mars 2021, Haute-Corrèze Communauté porte une politique ambitieuse en matière de mobilité pour structurer et développer des solutions de transport adaptées aux réalités du territoire. La prise de compétence en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité a permis de mener un large travail de concertation et d'élaboration du Plan de Mobilité, validé en juillet 2024.

Cependant, l'évolution du cadre législatif, notamment la loi de finances 2025, introduit une nouvelle contrainte : la possibilité pour les Régions d'instaurer un versement mobilité additionnel. Pour éviter une double contribution pesant sur les entreprises locales, Haute-Corrèze Communauté a décidé d'ajourner l'application du Versement Mobilité prévu initialement au 1^{er} juillet 2025.

Si cet ajustement impacte certaines mesures, Haute-Corrèze Communauté reste mobilisée pour proposer des solutions de transport efficaces et accessibles :

- Le développement du covoiturage se poursuit avec une communication plus appuyée
- Les actions de sensibilisation et de communication sur les solutions de mobilité existantes seront intensifiées afin d'accompagner les habitants et entreprises.
- L'expérimentation des arrêts multimodalités se poursuit pour faciliter les déplacements quotidiens.
- Une expérimentation sur le Transport à la Demande sera mise en place sur une partie du territoire d'ici la fin de l'année

Le lancement des navettes à Ussel est reporté afin d'assurer leur viabilité financière et leur déploiement dans les meilleures conditions. Le travail et les échanges sur ce sujet avec les entreprises du territoire va se poursuivre.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil le retrait de la délibération relative à la mise en place du versement mobilité.

Délibération n°2025-02-28



Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 019-200066744-20250410-20250228-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à la majorité, de :

- **DU RETRAIT** de la délibération n°2024-05-11 portant instauration du versement mobilité sur l'ensemble du territoire de Haute-Corrèze Communauté à compter du 1^{er} juillet 2025 ;
- **AUTORISER** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

A la majorité	
Votants	74
Pour	57
Contre	1
Abstention	16

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 10 avril 2025

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2025-02-28



Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 
ID : 019-200066744-20250410-20250228-DE

